



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°15-141217 : Tarification de l'Espace Culturel Guy Agéonor (ECGA) / Actualisation des tarifs d'utilisation et de location

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 décembre 2017** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **19**

Procuration (s) : 01

Absent (s) : 09

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE DÉCEMBRE**

DEUX MILLE DIX-SEPT

L'an deux mille dix-sept le **quatorze décembre** à quinze heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoît ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipal.

ABSENT(S) : Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM15-141217-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Affaire n°15-141217 :
Tarifification de l'Espace Culturel Guy Agéonor (ECGA) / Actualisation des tarifs d'utilisation et de location

Depuis juin 2014, l'Espace Culturel Guy Agéonor (ECGA) propose aux administrés et aux visiteurs extérieurs une programmation culturelle autour des spectacles, projections de films, conférences, ateliers, résidences d'artistes.

Au regard des nouvelles taxes mises en place par l'Etat (la TSA, taxe sur les prix des entrées en salles de spectacles et cinématographiques de 1% chaque année), de l'augmentation des droits d'auteurs (SACD) et de la demande de résidences de plus en plus forte, il est nécessaire pour la Commune de réviser les tarifs de fréquentation et de location de l'espace culturel afin d'atténuer les coûts directs supportés par le budget principal de la Commune.

Il est présenté en annexe le nouveau tableau des tarifs d'utilisation et de location de l'Espace Culturel Guy Agéonor (ECGA). Les modifications tarifaires portent principalement sur :

- la prestation du package Espace + technicien + sonorisation + lumière + billetterie-sécurité + communication
- la prestation du package Espace + sono + lumière
- la création d'un tarif pour les résidences d'artistes
- la création d'un tarif scolaire pour les spectacles
- un nouveau tarif pour les spectacles
- un nouveau tarif pour la fréquentation de la salle cinéma 2D ou 3D.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire présentée en annexe,
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer les actes y afférents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM15-141217-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

ANNEXE 1 : MODIFICATION TARIFICATION ESPACE CULTUREL GUY AGENOR

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

(ECGA : 253 places dont 6 places handicapées)

Tarifs entrées

Nature de la prestation	Tarif plein	Tarif réduit *	Tarif scolaire
<i>Spectacle durant l'année (budget de 1 800 € et plus)</i>	20 €	10 €	2 €
Autre spectacle (budget de 100 € à 1 800 €)	10 €	5 €	1 €
Cinéma 2D ou 3D	5 €	2,50 €	1 €
Stages/ateliers (intervenants artistiques)	10 € par demi-journée	5 €	Gratuit

- Tarif réduit : sans emploi – étudiant – sénior à partir de 60 ans (avec présentation de justificatifs)

Autres prestations

Nature de la prestation	Tarifs (associations et artistes hors territoire)	Tarifs (associations et artiste du territoire)
Package :Espace+technicien+sonorisation-lumière -Billetterie-sécurité communication	1 400 €/ spectacle/date 1 100 €/spectacle/ pour 2 dates 900 € / spectacle/ au-delà de 2 dates (prix/spectacle)	500 €/spectacle/date 350 €/spectacle/ pour 2 dates 250 € / spectacle/ au delà de 2 dates (prix/spectacle)
Espace +sono+lumière	1 000 €/ 1 spectacle/1 date 500 €/spectacle/ au-delà d'une date	350 €/1 spectacle/1 date 175 € / spectacle /au-delà d'une date
Résidence d'artistes	400 € / semaine	150 € / semaine
Co-production de spectacle	Partage de la recette en 2 parts de 50 %	Partage de la recette en 2 parts de 30 % (Commune) et 70 % (artiste)
Enregistrement audio live numérique	1 800 €	1 000 €
Exposition	Gratuit	Gratuit


 Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20171214-DCM15-141217-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2017
 Date de réception préfecture : 19/12/2017